



ARRETE

Portant réglementation permanente de stationnement

BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE

N°AR01_2023_0089

Le Maire ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ;

Vu l'arrêté municipal n°AR01_2013_9229 en date du 27 mars 2013 et portant réglementation permanente de stationnement ;

Vu l'arrêté n°AR01_2020_0235 du 7 juillet 2020 (R.D. du 8 juillet 2020) portant délégation de fonction à Monsieur Jacques BISSON, 7ème maire-adjoint, dans les domaines de l'ordre et de la sécurité publique, espace et réseaux publics, transport en commun des personnes, marché aux comestibles ;

Considérant qu'il convient d'actualiser les mesures de réglementation du stationnement du **Boulevard de la République** afin d'y améliorer la circulation, la visibilité et l'accès des véhicules aux garages de propriétés riveraines ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté n°AR01_2013_9229 du 27 mars 2013, portant interdiction du stationnement côté pair et côté impair en dehors de emplacements matérialisés au sol, BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE, est abrogé.

Article 2 : Le stationnement dans cette voie étant considéré comme gênant, et afin d'y améliorer la circulation, la visibilité et l'accès des véhicules aux garages de propriétés riveraines, **est totalement interdit en-dehors des emplacements matérialisés au sol.**

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : Le Commissaire de Police de Sèvres, tout agent de la force publique et agents communaux, le Directeur des services techniques, ainsi que la Directrice Générale des services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 8 : Copie du présent arrêté sera adressée à :

- Direction de proximité de la zone Ouest de la l'Etablissement Public territorial G.P.S.O - 2, rue de Paris- 92196 MEUDON Cedex ;
- Monsieur le Commissaire de Police de Sèvres ;
- Service Espace Public de la ville de Chaville ;
- Service Police Municipale de la ville de Chaville ;
- Groupe PHEBUS KEOLIS ;
- RATP.

Fait à Chaville, le 17 mars 2023

Pour le Maire et par délégation



Signé électroniquement par : Jacques BISSON
Date de signature : 20/03/2023
Qualité : (G) 7ème Maire Adjoint (Mr Jacques BISSON)

Jacques BISSON

Maire-Adjoint délégué à l'espace et
réseaux publics

Publication le : 22 mars 2023